

| | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Séance du 7 novembre 2019 | Réunion du Directoire | Délibération n°038/19 |
| <i>Sujet : Publication de la fiche d'actif d'immobilier N° 126</i> | | |

Par voie de délibération, le Directoire du 7 novembre 2019, a décidé de délivrer le titre à l'amiable correspondant à l'actif n°123, en application des dispositions prévues à l'article L2122-1-3 du CG3P, les caractéristiques particulières de la dépendance et les spécificités de son affectation le justifiant. Notamment les spécificités géographiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de cette affectation le justifiant, au regard de l'exercice de l'activité économique projetée.